



Direction de l'Action Régionale  
et de la Petite et Moyenne Industrie

Sous-Direction de la Métrologie  
DA 13-1394/R2

**Décision n° 99.00.620.013.0 du 23 avril 1999**  
**Révision n° 2 du CERTIFICAT D'APPROBATION C.E. DE TYPE**  
**N° 96.00.620.014.0 du 6 septembre 1996 et de ses additifs n° 1, 2 et 3**

-----  
**Balance modèles EL 17, EL 18, EL 19, EL 17 GP, EL 18 GP, EL 19 GP et EL 20**

**Délivré par** : Sous-Direction de la Métrologie (organisme notifié n° 0171), 22 rue Monge 75005 PARIS (FRANCE)

**En application** : du décret n° 91-330 du 27 mars 1991, modifié par le décret n° 93-973 du 27 juillet 1993, et le décret n° 96-442 du 22 mai 1996, relatif aux instruments de pesage à fonctionnement non automatique et de l'arrêté du 22 juin 1992, modifié par l'arrêté du 25 juin 1996, relatif aux procédures d'attestation de la conformité des instruments de pesage à fonctionnement non automatique, transposant dans le droit français la directive 90/384/CEE du 20 juin 1990 modifiée par la directive 93/68/CEE du 22 juillet 1993.

**Délivré à** : Société NS METTLER TOLEDO I, 18 avenue de la Pépinière à 78220 - VIROFLAY (FRANCE).

**Concernant** : un instrument de pesage à fonctionnement non automatique, à équilibre automatique, à échelons multiples ou mono-échelon, à indication du poids et du prix ou à indication du poids seul, pouvant posséder un mode de fonctionnement étiqueteur de prix, destiné à la vente directe au public.

**Caractéristiques** : classe de précision **(II)**

Instrument à échelons multiples : modèles EL 17 et EL 19	$Max_1 \leq 6 \text{ kg}$ $Max_2 \leq 15 \text{ kg}$ $n_i \leq 3000$	$e_1 \geq 2 \text{ g}$ $e_2 \geq 5 \text{ g}$ $T \geq -Max_1$	Min = 20 $e_1$
Instrument mono-échelon : modèles EL 17, EL 18 et EL 19	$Max \leq 6 \text{ kg}$ $Max \leq 15 \text{ kg}$ $T \geq -6 \text{ kg}$	$e \geq 2 \text{ g}$ $e \geq 5 \text{ g}$	$n \leq 3000$ $n \leq 3000$

**Valable jusqu'au** : 5 septembre 2006.

Les principales caractéristiques et conditions spéciales ne sont pas modifiées et figurent dans l'annexe jointe au certificat d'approbation C.E. de type, et dans ses additifs où les noms "TESTUT" et "LUTRANA" sont remplacés par le nom "NS METTLER TOLEDO I". Tous les plans, schémas et notices sont déposés à la Sous-Direction de la Métrologie sous la référence de dossier DA 13-1394.

**Remarque** : La présente décision étend au demandeur ci-dessus désigné le bénéfice du certificat d'approbation C.E. de type, de sa révision n° 1 et de ses additifs n° 1, 2 et 3.

Le Sous-Directeur de la Métrologie,

J.F. MAGANA